

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue au Centre communautaire Adrien-Gauvreau, le **lundi 4 octobre 2021** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

ADMINISTRATION

324-10-21

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire et y ajoutant un point à l'item administration :

- 1.8 - Appel d'offres pour la collecte, le traitement et le tri des matières recyclables - MRC de Bonaventure - Autorisation de signature

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

325-10-21

SÉANCE ORDINAIRE DU 2021-09-07

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2021.

ADOPTÉE

326-10-21

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2021-09-14

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2021;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2021.

ADOPTÉE

327-10-21

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2021-09-27

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 septembre 2021;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 septembre 2021.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2021

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 7 septembre 2021.

CORRESPONDANCE

- De la MRC de Bonaventure :
 - . Un chèque au montant de 4 927,50 \$, représentant un premier versement de l'Union des municipalités du Québec en compensation de taxe agricole pour le rôle 2021-2022-2023.
 - . Un chèque au montant de 195 998,75 \$, représentant la répartition entre municipalités pour le calcul du Fonds Covid.
 - . Un chèque au montant de 69 201,70 \$, représentant la répartition de la compensation pour le recyclage 2020.
 - . Un chèque au montant de 161 120 \$, représentant la répartition des distributions aux municipalités de la Régie intermunicipale de l'énergie (GÎM).
- Du directeur de l'état civil, une correspondance concernant l'avis d'échéance le 7 novembre 2021 des autorisations de célébrer des mariages ou des unions civiles pour les élus municipaux tant que ceux-ci occupent leur fonction.
- De Mme Micheline Anctil, présidente du conseil d'administration de la CAUREQ, une correspondance indiquant qu'un montant de 7 799,25 \$ sera versé à la Ville et représentant la redistribution des excédents pour l'année financière 2020-2021.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées pour le mois de septembre 2021.

328-10-21

COMPTES À PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de six cent soixante-cinq mille sept cent cinquante-quatre dollars et cinquante-sept cents (665 754,57 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Le directeur général dépose les états comparatifs, et ce, conformément à l'article 105.4 de la Loi des cités et villes.

VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

329-10-21

AUTORISATION - PROCÉDURE DE VENTE POUR TAXES IMPAYÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'autoriser la greffière à entreprendre les procédures relativement à la vente des immeubles pour non-paiement de taxes municipales et/ou scolaires pour l'année 2019 et les années subséquentes, qui aura lieu le 26 novembre à 10 h, au Centre communautaire Adrien-Gauvreau, situé au 97, place Suzanne-Guité, New Richmond, pour les immeubles suivants :

Matricule	Montant dû 2019 (\$)	Montant à recevoir au 4 octobre 2021 (\$)
0435-99-6093	11 387.27	37 115.65
0438-40-1735	987.22	3 889.93
1045-55-3674	81.11	340.49
0439-39-3487	653.72	3 486.93
0738-02-8179	3 087.07	5 747.87
0139-37-9092	2 458.50	6 579.93
0339-89-0298	1.78	4.36
0441-61-4711	1 775.51	4 556.89
TOTAL	20 432.18	61 722.05

ADOPTÉE

330-10-21

MANDAT D'ACHAT - VENTE POUR TAXES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'autoriser la trésorière-adjointe à procéder à l'acquisition, pour et au nom de la Ville de New Richmond, des immeubles non vendus lors de la vente pour taxes qui aura lieu le 26 novembre 2021 à 10 h, au Centre communautaire Adrien-Gauvreau, située au 97, place Suzanne-Guité, New Richmond.

ADOPTÉE

331-10-21

APPEL D'OFFRES POUR LA COLLECTE, LE TRAITEMENT ET LE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES – MRC DE BONAVENTURE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la Ville a délégué sa compétence en ce qui concerne la collecte, le traitement, le transport et le tri des matières recyclables par le biais de la résolution 80-03-2021;

Considérant que la MRC d'Avignon a procédé au printemps dernier à un appel d'offres pour la collecte, le transport, le tri et le traitement des matières recyclables au nom des municipalités de la Baie des Chaleurs qui avaient délégué leurs compétences à cet effet;

Considérant l'offre la plus basse correspondant aux exigences de l'appel d'offres a été déposé et adjugé par la MRC d'Avignon à l'entreprise Groupe Bouffard Sanitaire inc. au montant de 3 502 283,51 \$, taxes incluses, et ce, pour la période 2021-2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents pertinents au protocole d'entente intermunicipal concernant le service régionalisé pour la collecte, le traitement et le tri des matières recyclables des municipalités de la Baie des Chaleurs.

ADOPTÉE

URBANISME

332-10-21

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 142, BOULEVARD PERRON EST

Compte tenu de son lien avec le demandeur le conseiller Monsieur René Leblanc se retire des discussions et s'abstient de se prononcer sur le sujet.

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 142, boulevard Perron est :

- a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 3.3.7 du Règlement de zonage 927-13, afin d'autoriser l'utilisation d'un conteneur maritime à titre de bâtiment secondaire dans la cour arrière à plus de 9,0 mètres du bâtiment principal et à plus de 1,5 mètre des marges latérales et arrières.

Considérant les nouvelles normes édictées par le Ministère suite à la période de pandémie concernant les consultations publiques;

Considérant qu'un avis public de consultation publique a été publié au site Internet de la Ville en date du 16 septembre 2021;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation;

Considérant que, selon le rapport déposé par la greffière, aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le 142, boulevard Perron Est, soit acceptée telle que demandé et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

Il est également entendu que le demandeur devra respecter les conditions émises par le comité consultatif d'urbanisme soient :

- Le conteneur devra être peint de la même couleur que le bâtiment;
- Le conteneur devra être tenu en bon état et exempt de rouille;
- Des treillis recouverts de plantes grimpantes rustiques devront être plantés autour du conteneur sur les côtés n'ayant pas de porte. Les plantes grimpantes devront être entretenues afin d'assurer un recouvrement esthétique du conteneur.

ADOPTÉE

AUTORISATION D'ÉMISSION DE PERMIS - PLAN D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURAL - PIIA (RÈGLEMENT 802-05)

333-10-21

191, BOULEVARD PERRON OUEST

Compte tenu de son lien direct à titre de propriétaire, concernant ce point, le conseiller Monsieur René Leblanc se retire des discussions et s'abstient de se prononcer sur le sujet.

Considérant la demande d'émission de permis déposée afin de procéder à des rénovations au bâtiment situé au 191, boulevard Perron Ouest;

Considérant le rapport soumis par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que ce projet respecte les spécificités du Règlement 802-05;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à émettre un permis afin de procéder à des rénovations au bâtiment situé au 191, boulevard Perron Ouest.

ADOPTÉE

334-10-21

129, BOULEVARD PERRON OUEST

Considérant la demande d'émission de permis déposée afin de procéder à des travaux de réfection et de fermeture d'un escalier extérieur du bâtiment situé au 129, boulevard Perron Ouest;

Considérant le rapport soumis par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que ce projet respecte les spécificités du Règlement 802-05;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à émettre un permis afin de procéder à des travaux de réfection et de fermeture d'un escalier extérieur au bâtiment situé au 129, boulevard Perron Ouest.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

335-10-21

TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE TERRY-FOX - AUTORISATION DE PAIEMENT - DEMANDE DE PAIEMENT NO. 4

Considérant les travaux entrepris pour le projet de réfection de l'avenue Terry-Fox;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement de la demande de paiement no. 4 à la firme Groupe Michel Leclerc inc. au montant de 604 621,70 \$, taxes en sus, et ce, pour les travaux de réfection de l'avenue Terry-Fox, tel que recommandé par la firme ARPO Groupe-conseil inc. en date du 20 septembre 2021. Il est entendu que ce paiement sera pris à même le Règlement 1157-21.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Des félicitations sont adressées au Conseil par un contribuable pour les travaux de rénovations effectués au Camp à Jos. Il souligne que le développement de l'avenue des Érables ne semble pas attirant pour d'éventuels acheteurs. Il tient également à féliciter les membres du Conseil pour le projet d'enseigne numérique.

Des contribuables demeurant sur le chemin Pardiac soulignent qu'il existe une problématique avec un de leur voisin. La limite de vitesse excessive dans ce secteur semble également être un autre problème.

On remercie les membres du Conseil pour les travaux de réfection en cours sur l'avenue Terry-Fox et on s'informe sur l'échéancier des travaux.

Le maire souligne la présence dans le public de la majorité des candidats à l'élection municipale à venir et les invite à se présenter. Ils sont par la suite chaleureusement félicités.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 50.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière